

Sainte Marie, le 28 novembre 2015

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 novembre 2015

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 27 novembre 2015 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric – BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie - VIEILLE Sébastien.

Etaient absents excusés : BOYER Georges (a donné procuration à GROSCLAUDE Denis) - EMONIN Claire (a donné procuration à GROSCLAUDE Gérald) - GLAUSER Gaëlle.

M GROSCLAUDE Gérald a été nommé secrétaire.

Une minute de silence est respectée par les membres du Conseil Municipal en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Compte-rendu du 09 octobre 2015 approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Bois Agriculture

Suite à la coupe dans les parcelles 23 et 29, il reste quelques houppiers coupés depuis l'hiver dernier. Accorforêt propose de les racheter à 8 € HT la tonne. Accord du Conseil à l'unanimité.

Voirie et Assainissement

Les travaux de réfection de plusieurs regards d'eaux pluviales confiés à l'entreprise EPMS sont terminés.

Concernant l'aménagement de la rue de Lougres, il reste la plantation des végétaux et le pavage de la fontaine à remettre en état.

La signalisation de la véloroute a été faite par le Conseil Général.

Aménagement du territoire

Retour :

PC:

BOITEUX Jean-Noël – 2 rue de Montenois – Création d'une véranda avec cave et garage. Accordé le 29 octobre 2015

DP :

GLAUSER Frédéric – 19 rue de Lougres - Remplacement de la toiture- certificat de non-opposition le 10 novembre 2015

THIEBAUD Véronique – 16 Grande Rue - Pose de volets métalliques + ravalement de façades - certificat de non-opposition le 10 novembre 2015

CU :

SCP Raebisch et Adam-Pfeiffer – 24 rue des Moulins à Vent – répondu le 03/11/2015

En cours:

DP :

MELIS Anthony – 14 Grande Rue – Réfection de toiture et de zinguerie

Environnement fleurissement

La remise des prix des maisons fleuries a eu lieu le 10 novembre.

Animation

Le téléthon aura lieu le 5 décembre. Le Maire propose d'offrir le vin chaud et l'apéritif à cette occasion. Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

LOI NOTRÉ

La Maire rappelle que la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été votée par les deux assemblées le 07 août 2015.

La loi prévoit des fusions d'EPCI avec une population minimum de 15 000 habitants et 5 000 habitants en zone montagne.

La commune de Sainte-Marie doit, suivant la loi, appartenir à une collectivité regroupant 15 000 habitants. Au 15 octobre 2015, aucune solution de fusion de la CCVR avec d'autres Communautés de Communes n'a été proposée. En conséquence, le Préfet retient comme schéma de fusion :

- La fusion de la CCVR avec PMA
- Le rattachement de la Commune d'Arcey avec la Communauté de Communes des Isles du Doubs, qui fusionnant avec Clerval et Rougemont forme un EPCI de plus de 15 000 habitants.

Il appartient à la CCVR de proposer avant le 15 décembre une fusion en bloc avec d'autres Communautés de Communes.

Chaque commune peut aussi proposer son rattachement à un EPCI avec une argumentation solide.

Le Maire présente l'analyse portant principalement sur les sujets suivants :

- Les compétences
- La fiscalité
- La population

3 scénarii sont proposés dans cette analyse :

- Fusion avec PMA
- Rattachement avec la Communauté de Communes des Isles du Doubs
- Rattachement avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Le Conseil Municipal se prononcera au cours de sa prochaine séance.

QUARTIER DE LA CHAULIERE : MARCHÉ DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET PRIX DES TERRAINS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 3 entreprises avaient été retenues pour la négociation finale et présente la grille d'analyse des offres.

Au terme de cette ultime négociation, la commission qui s'est réunie le 20 octobre avec le MOE propose de retenir la Société Roger MARTIN pour l'exécution des travaux pour un montant HT de 309 659,64 €.

L'exposé du maire entendu, le Conseil Municipal décide, à 10 « POUR », 4 « ABSTENTIONS » de retenir le choix de la commission.

Le Maire propose de reporter le point concernant le prix de vente des terrains à un prochain conseil, tous les chiffrages relatifs à l'opération n'étant pas encore consolidés.

RÉVISION DES TARIFS – DROIT DE PLACE DES FORAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Salle des Associations

Habitants du village

- Banquets (repas, mariage...) : 140 €
- Le jour supplémentaire : 60 €
- Apéritif : 65 €
- Séminaire : 55 €

Habitants et associations extérieures

- Banquets (repas, mariage...) : 490 €
- Le jour supplémentaire : 100 €
- Apéritif : 170 €
- Séminaire : 130 €
- Spectacle : 340 €

Associations communales : souper dansant ou spectacle gratuit, après accord du Conseil Municipal.

Le tarif « habitant du village » est applicable uniquement aux habitants de la commune en vue d'une fête familiale strictement personnelle.

En cas de dédit, le chèque d'avance encaissé lors de la réservation ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

Les réunions de fonctionnement et d'information à caractère communal sont gratuites (Communauté de Communes, SIVU, vente de bois...)

Une participation pour les frais d'électricité sera demandée soit :

- tarif jour : 0.20 € / kWh
- tarif nuit : 0.15 € / kWh

Des relevés du compteur seront donc réalisés avec le locataire lors de la remise des clés.

Salle du Préau

- le week-end : 65 €
- la journée : 40 €

La salle du préau est réservée uniquement aux habitants de Sainte-Marie, pour une manifestation à caractère familiale SEULEMENT.

Location de chasse : 45 €

Licence débit de boisson : 45 €

Chauffage logement au-dessus mairie : par mois

- Melle MARCHAND Christine : 70 €
- M. et MME BERTIN Emmanuel : 100 €

Concession cimetière :

- durée 30 ans :

- Columbarium : 650 €
- Concession simple : 70 €
- Concession double : 140 €

- durée 50 ans :

- Columbarium : 960 €
- Concession simple : 110 €
- Concession double : 220 €

- Jardin du souvenir : 50 €

Distillation : 15 € la journée

Pressoir : 20 € la journée

Droit de place : Forfait de 3 mois : 5 mètres linéaires pour 60 euros.

Forfait de 3 mois : le mètre linéaire supplémentaire pour 12 euros.

Forfait journalier ponctuel est de 15 €.

Ces forfaits sont à payer obligatoirement en début de période.

Droit de place des forains

Sur proposition, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour que soit appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2016 le tarif de droit de place de 0.60 € le m², plus un droit de place fixe de 10 € aux propriétaires de manège, au profit du Comité des Fêtes de Sainte-Marie.

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2016.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté sur les prix des fermages émanant de la Préfecture pour fixer le prix des terrains communaux pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de la location des terrains communaux à vocation agricole à 90.60 € l'hectare à compter du 1^{er} octobre 2015.

Sont concernées les personnes suivantes :

-BAINIER Bertrand : 1ha50

-RIGOULOT Denis : 2ha40

-BOITEAUX Jean-Noël : 5ha60

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DESTINATION DES COUPES 2016

Sur proposition de l'ONF et de la commission, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2015-2016 dans sa totalité soit les parcelles 4, 5, 6, 33, 37, 12,13 et 14.

Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1. Vente aux adjudications générales

- en bloc sur pied : parcelles 4,5 et 6 (résineux)
- en bois façonné bord de route, les grumes des parcelles 33 et 37
- en griffage, pour les habitants, les parcelles 12, 13 et 14

2. Chablis

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les grumes des chablis de l'exercice en bois façonnés bord de route et demande la délivrance des houppiers pour l'affouage.

Le Conseil Municipal ne retient pas la proposition de l'ONF concernant l'assistance technique pour le bois façonné, la commission proposant de réaliser elle-même le suivi des coupes et le cubage des grumes. Les 3 garants chargés du bon déroulement de l'affouage sont : Denis GROSCLAUDE (1^{er} garant), Jean-Claude GEORGE (2^{ème} garant) et Olivier PARROD (3^{ème} garant)

Dans l'état d'assiette 2016, le volume de bois feuillus est faible, il concerne deux parcelles, pour un volume de 500m³ grumes et chauffage compris. Alors que l'état d'assiette 2015 compte 5 parcelles de feuillus, sur proposition de la commission forêts, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exploiter la parcelle 2 en 2015 et de la reporter en 2016.

ORGANISATION DU DÉNEIGEMENT

Le responsable de la commission présente le plan de déneigement.

Une étude pour la sous-traitance éventuelle du déneigement en nuit et week-end a été réalisée. L'analyse des offres de prix a montré qu'il n'était pas permis de dégager un gain sur nos dépenses de fonctionnement. 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu mais les tarifs étant trop élevés, le Maire propose de maintenir le principe actuel. Accord à l'unanimité.

AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre, avec un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, à un avancement de grade pour l'année 2016. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit ouvrir le poste correspondant.

Service administratif: un employé au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe peut être nommé au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à 15h, à compter du 1^{er} janvier 2016.

TITRE EN NON-VALEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Trésorerie nous demande de mettre en « non-valeur » un titre dont le recouvrement n'a pu être obtenu.

Boreaniz Serge – Droit de place février à avril 2015 – pour un montant de 60 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits nécessaires à cette opération.

AMORTISSEMENTS

Le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisitions et d'amortissement.

Le champ d'application de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles s'applique pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants.

Cependant les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux études d'urbanismes (202), aux fonds de concours (204), aux logiciels (205), aux frais d'études (2031), aux frais de recherche et de développement (2032) et aux frais d'insertion (2033).

Monsieur le Maire propose une durée maximale d'amortissement de 5 années pour les subventions d'équipements, 10 années pour les documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

M. Martin, coordonnateur communal, informe le Conseil Municipal, que pour la commune, il y aurait besoin de 2 agents recenseurs. Accord à l'unanimité des membres présents.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie.

Cette année, il est possible de répondre à l'enquête par internet.

MOTION DE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE SAINTE-SUZANNE

Le Maire expose que la Direction des Finances Publiques a un projet de transfert de la trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées sise à Sainte Suzanne vers Sochaux où l'inverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix « POUR », 1 « ABSTENTION », se prononce contre le transfert de la trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées dans les locaux de Sochaux.

PERMANENCES DES ÉLECTIONS

Mise en place des permanences des élections régionales pour les dimanches 06 et 13 décembre 2015.

DIVERS

- Une enquête sur le réseau de téléphonie mobile a été réalisée sur la commune le 07 octobre 2015 à la demande de la Préfecture.
- Le Conseil Municipal des Jeunes arrive à son terme. Une nouvelle équipe va se mettre en place. Des réunions d'information sont programmées les 2 et 16 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 00h00.

Le Maire, Ph. RINGENBACH

